

Des fonds libyens gelés évaporés ?

■ Le PS parle d'affaire de gouvernement et le député Gilkinet s'énerve.

J eudi, "Le Vif" révélait que plus de dix milliards d'euros des fonds libyens gelés, en 2011, à la suite d'une décision des Nations unies, avaient, entre fin 2013 et fin 2017, disparu de comptes ouverts chez Euroclear Bank, société de dépôt d'obligations, d'actions et de fonds d'investissement, basée à Bruxelles. Ces fonds étaient contrôlés par des proches de Kadhafi, le dirigeant libyen déchu.

Fin novembre 2013, 16,1 milliards d'euros occupaient quatre comptes ouverts chez Euroclear, notamment pour le compte d'entités libyennes.

A l'automne 2017, le juge d'instruction Michel Claise a voulu saisir ce montant dans le cadre d'un dossier de blanchiment. On s'est alors aperçu qu'il ne restait plus que cinq petits milliards sur les comptes litigieux.

Or, selon le SPF Finances, la Belgique n'a jamais autorisé le "dégel" de ces avoirs, même si, en septembre 2011, Didier Reynders, ministre des Finances de l'époque, avait expliqué, à "La Libre", que le but était de libérer l'argent "le

plus rapidement possible pour le nouveau pouvoir libyen" et "de rembourser des entreprises belges qui avaient obtenu des contrats en Libye et n'avaient pas été payées".

Question: les autorités belges ont-elles correctement surveillé cet argent? Selon le parquet, les comptes font toujours l'objet d'une saisie et leurs détenteurs ne peuvent en disposer. Tout ce que l'on sait, c'est que l'argent n'a jamais été versé sur un compte de l'Organe central de saisie et de confiscation (une instance étatique "sécurisée"), Euroclear s'y étant refusée.

Le député Ecolo Georges Gilkinet (Ecolo) s'inquiète de cette affaire depuis des mois. Il avait déjà posé une question écrite au ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA) en septembre. N'ayant reçu aucune réponse, M. Gilkinet a, le 20 février, posé une nouvelle question (orale cette fois) au ministre lui demandant ce qui était advenu des fonds. Sont-ils toujours gelés? Ont-ils été libérés au bénéfice de l'Etat libyen? Ont-ils permis de rembourser des entreprises belges? Pour quel montant et à quelle date? Qu'en est-il des intérêts?

Une affaire de gouvernement ?

Réponse du ministre: la réglementation de l'Union européenne, qui imposait un gel d'avoirs libyens, a été modifiée et, depuis, des en-

tités gestionnaires des fonds litigieux ont été retirées de la liste et les fonds les concernant ont été libérés. D'autres entités ont aussi été retirées de la liste mais leurs fonds sont restés gelés.

En 2016, un règlement européen a été pris, dont un article prévoit que les infor-

mations liées aux comptes gelés ne pourront pas être communiquées. Par ailleurs, certaines entreprises belges ont été remboursées d'initiative par la Libye sans qu'aucune demande de "dégel" de fonds n'ait été introduite. De ce fait, il est impossible d'avoir une idée exacte des sommes remboursées ou des

acteurs de ces transactions.

L'affaire a suscité des questions à la Chambre. Didier Reynders a déclaré que le SPF Finances est l'autorité compétente en matière de gel des avoirs et que le rôle des Affaires étrangères se limite à transmettre des informations. L'opposition a estimé que MM. Van Overtveldt et Reynders se renvoyaient la balle.

Le PS y voit même une "affaire de gouvernement" et potentiellement "un scandale politico-financier". Pour Olivier Maingain (Défi), les réponses n'ont pas permis de clarifier la situation. L'opposition demande une enquête administrative.

J.-C.M.

10

milliards d'euros

Ils auraient disparu de comptes réputés gelés ouverts chez Euroclear Bank. Où est cet argent en provenance de Libye?